

# Test pour le Lion Guide certifié

1. Est-ce que le Lion Guide certifié peut choisir le club qu'il souhaite guider, après avoir été certifié ?
  - Non, c'est le gouverneur qui nomme le Lion Guide.
  - Oui, le Lion Guide peut choisir le club.
  - Oui, si le club se trouve dans le district du Lion Guide.
2. Le Lion Guide certifié doit-il assister à toutes les réunions du nouveau club ?
  - Oui, à la plupart des réunions statutaires et du conseil d'administration du club, pendant deux ans.
  - Oui, il doit assister aux réunions pendant les 6 premiers mois.
  - Non, il doit assister aux réunions du conseil d'administration seulement.
3. Est-ce que les officiels du nouveau club doivent participer à la formation des responsables de zone et de district ?
  - Oui, cela est fortement recommandé.
  - Non, c'est le Lion Guide qui assure toute la formation.
  - Oui, mais seulement pendant la deuxième année d'existence du club.
4. Est-ce que les officiels du nouveau club doivent utiliser le site Internet du LCI et accéder à tous les renseignements et documents ?
  - Non, au début cela peut confondre les nouveaux membres.
  - Oui, ils doivent se familiariser avec le site.
  - Seulement après la soirée de remise de charte.
5. Qui décide quelles oeuvres doivent être réalisées par le nouveau club ?
  - Les membres du club déterminent ce qui est, à leur avis, important pour leur communauté.
  - Le Lion Guide doit impérativement choisir le projet approprié pour le club.
  - Avant toute chose, le club doit offrir son soutien à la LCIF.
6. Le Lion Guide certifié doit-il nommer les mentors des officiels du nouveau club ?
  - Oui, pour que chaque officiel soit formé par un officiel d'expérience qui possède les informations les plus récentes.
  - Non, toute la formation doit être effectuée par le Lion Guide.
  - Au bout d'un an et seulement si les officiels ne font pas bien leur travail.
7. A quel moment est-il recommandé d'animer la formation des officiels de club ?
  - Dans un délai de 30 jours à compter de l'approbation de la charte.
  - Deux mois après la soirée de remise de charte.
  - Seulement en cas de besoin.
8. Le Lion Guide certifié doit-il discuter du recrutement et du maintien de l'effectif pendant les séances de formation ?
  - Non, cela ne pose aucun problème à un nouveau club.
  - Au bout d'un an et seulement si le club perd ses effectifs.
  - Oui, c'est important.
9. Est-il nécessaire d'expliquer comment tenir des réunions de club productives et intéressantes ?
  - Non, ce sont des adultes, ils devraient savoir comment le faire.
  - Seulement si vous constatez que l'assiduité est mauvaise.
  - Oui, c'est la clé d'une participation continue.
10. Combien de séances de formation des officiels de club sont recommandées ?
  - Si ce sont de bons dirigeants, une seule suffit.
  - Quatre séances.
  - Six séances, trois avant la soirée de remise de charte et trois après.
11. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport ?
  - Oui, tous les trois mois.
  - Oui, mais seulement à la fin de son mandat de deux années.
  - Seulement s'il y a des problèmes avec le nouveau club.
12. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport ?
  - Oui, c'est une condition requise pour la récompense.
  - Seulement si le club ne fonctionne pas.
  - Seulement s'il n'a jamais envoyé de rapports auparavant.

## Test pour le Lion Guide certifié

13. Le Lion Guide certifié doit-il encourager les membres et les officiels du nouveau club à visiter d'autres clubs bien gérés ?
- Non, cela risque de les confondre et de leur donner de mauvaises idées.
  - Seulement au bout de deux années d'affiliation.
  - Oui, c'est une façon d'apprendre.
14. Le nouveau club doit-il participer aux activités de district ?
- Non, il doit attendre aux moins deux ans.
  - Seulement en cas de catastrophes internationales.
  - Oui, le plus rapidement possible.
15. Est-ce que les membres d'un nouveau club doivent aller au congrès du district et / ou du district multiple ?
- Le Lion Guide est le seul à assister au congrès comme délégué du nouveau club.
  - Seulement après la deuxième année.
  - Oui, cela est fortement recommandé.
16. Un nouveau club doit-il avoir une croissance nette pendant ses deux premières années ?
- Non, les nouveaux membres doivent d'abord bien se connaître avant de recruter de nouveaux membres.
  - Oui, cela prouve que le club avance bien.
  - Seulement s'il perd ses effectifs.
17. Est-ce que le président de zone fait partie de "l'équipe d'accompagnement des officiels de club" ?
- Oui, il en fait partie.
  - Non, il a une fonction différente.
  - Seulement si le gouverneur le nomme.
18. Les Lions Guides certifiés doivent-ils être past gouverneurs de district ?
- Non, n'importe quel Lion bien informé peut être un Lion Guide certifié.
  - Il est nécessaire d'avoir occupé un poste au cabinet pendant un an.
  - Oui, il est nécessaire d'être un past gouverneur de district.
19. Combien de temps doit durer chaque séance de la "formation des officiels de club" ?
- Toute la journée.
  - Au moins trois heures avec une pause-café.
  - Chaque séance doit durer environ une heure.
20. Le Lion Guide certifié doit-il expliquer les droits et cotisations ?
- Seulement après la soirée de remise de charte.
  - Pas au début, les membres risquent de se désintéresser.
  - Oui, c'est important.
21. Le Lion Guide doit-il encourager le club à créer un "plan de recrutement des membres" ?
- Pendant la deuxième année du club.
  - Oui, c'est l'un des principaux objectifs du club.
  - Seulement si le nouveau club perd ses effectifs.
22. Est-ce qu'il est important pour le club de relever le niveau d'assiduité à ses réunions ?
- Oui, il est important de continuer à faire participer les membres.
  - Pour commencer, seulement les officiels doivent y assister.
  - Seulement après la soirée de remise de charte.